

## **Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil**, tenue le 5 janvier 2004, à la salle communautaire, à vingt heures.

### **En présence des conseillers :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

### **Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

#### **04-01-01 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Gaston Bernier**

**Et unanimement résolu**

**Que** l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert.

**Adopté.**

#### **04-01-02 Adoption des procès-verbaux**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2003 et celui de la séance spéciale, tenue le 16 décembre 2003, soient acceptés tels que présentés.

**Adopté.**

**Suivi au procès-verbal**

Les conseillers n'ont aucune question concernant les procès-verbaux.

### **Correspondance**

#### **04-01-03 Changement au contrat pour la cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables, des vidanges lourdes et des contenants de peinture**

**Considérant que** messieurs Michel et Martin Gagné désirent qu'un changement soit apporté au contrat conclu avec la municipalité pour la cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables, des vidanges lourdes et des contenants de peinture ;

**Considérant que** messieurs Michel et Martin Gagné demandent, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, de résilier le contrat en vigueur et de le reconduire, au nom de Michel Gagné, aux mêmes conditions, et ce, jusqu'au prochain renouvellement soit, au mois de mai prochain ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Gaston Bernier**

**Appuyé par monsieur Joël Bernier**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte la demande de messieurs Michel et Martin Gagné soit : qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, de résilier le contrat en vigueur et de le reconduire, au nom de Michel Gagné, aux mêmes conditions, et ce, jusqu'au prochain renouvellement de l'entente au mois de mai prochain ;

**Que** ce contrat soit rédigé au nom de Michel Gagné et que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente.

**Adopté.**

**04-01-04 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

**Considérant que** l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

**Considérant que** l'objet de cette Mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires ;

**Considérant que** la Municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la Municipalité en devienne membre ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Gaston Bernier**

**Et résolu unanimement**

**Que** la Municipalité devienne membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette Mutuelle ;

**Que** la Municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

**Que** la Municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle ;

**Que** la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire ;

**Que** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**Adopté.**

**04-01-05      Affiche sur l'implantation du bar rayé**

**Considérant que** la Fédération québécoise de la faune offre gracieusement à la Municipalité une affiche sur l'implantation du bar rayé d'une valeur de 2 000 \$ ;

**Considérant que** pour l'installation de cette affiche la Municipalité devra acquérir un piédestal au coût approximatif de 280 \$ ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et résolu unanimement**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte l'affiche de la Fédération québécoise de la faune sur l'implantation du bar rayé.

**Que** la Municipalité acquière un piédestal pour l'installation de ladite affiche au coût approximatif de 280 \$.

**Adopté.**

Monsieur Frédéric Poulin adresse à la Municipalité une demande concernant le déneigement du chemin du Rivage pour des raisons de travail et de sécurité. Monsieur le maire indique que puisque le chemin du Rivage est un chemin privé, il a pris un avis légal auprès de Me Daniel Bouchard. Me Bouchard rappelle à la Municipalité qu'elle n'a pas le droit d'entretenir un chemin privé, ce pouvoir ne lui étant délégué uniquement que pour les chemins publics.

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny adresse un avis de convocation pour une réunion le 7 janvier prochain. Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'il ne sera pas présent à cette réunion.

La Régie du bâtiment du Québec a transmis les règles concernant l'exécution des travaux d'électricité.

Dans un communiqué, la Fédération québécoise des municipalités annonce le départ de monsieur Michel Fernet, directeur général, après 17 années de services.

**04-01-06      Appui aux citoyens dans leurs démarches auprès du ministère des Transports du Québec**

**Considérant que** des citoyens demandent une lettre d'appui de la Municipalité afin de soutenir leurs démarches pour obtenir, du ministère des Transports du Québec, le tarif subventionné pour les conjoints des enfants des résidents utilisant la desserte aérienne ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger  
Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues appuie les citoyens dans leurs démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour l'obtention d'un tarif subventionné pour les conjoints des enfants des résidents qui utilisent la desserte aérienne.

**Adopté.**

Dans une lettre en date du 5 janvier 2004 et ayant pour objet : La desserte aérienne de l'Isle-aux-Grues, madame Francine B. Roy fait part de son désaccord pour une demande du ministère des Transports du Québec entériné par la Municipalité à l'effet que si les conditions météorologiques ne sont pas favorables pour l'exécution des vols aux heures régulières, ceux-ci ne peuvent être retardés passé 10 h 00, le matin. Suite à une discussion, les membres du Conseil décident de transmettre une copie de cette lettre au ministère des Transports du Québec avec une lettre appuyant les arguments de madame Francine B. Roy.

Monsieur le maire mentionne que lors de la réception du contrat de vente du lot numéro 131 (Pointe-aux-Pins) l'acquéreur bénéficiait de l'exonération du paiement du droit de mutation. Suite à une discussion avec Me Daniel Bouchard, il s'est avéré qu'une erreur s'était glissée et que le nouveau propriétaire devait s'acquitter du droit de mutation. Une facture à cet effet a été adressée.

**04-01-07 Déneigement du chemin d'accès au dépotoir**

**Considérant que** monsieur Michel Gagné offre, pour la saison 2004, ses services pour le déneigement du chemin qui mène au dépotoir ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Joël Bernier**

**Appuyé par monsieur Gaston Bernier**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte, pour la saison 2004, l'offre de monsieur Michel Gagné pour le déneigement du chemin qui donne accès au dépotoir, au montant de 900 \$.

**Adopté.**

La Commission de protection du territoire agricole du Québec transmet le compte rendu de l'orientation préliminaire pour une demande adressée par madame Line Cloutier et monsieur Stéphane Vézina concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une partie du lot 124. La Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être refusée.

Le Conseil de développement du camping du Québec a fait parvenir, tel que demandé, les commentaires de l'évaluateur concernant la classification du camping municipal.

Suite à la réception d'une carte de Noël réalisée par madame Andréanne Guimont, coordonnatrice de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, monsieur le Maire souligne l'excellent travail de madame Guimont au sein de cette Corporation.

Dans une lettre en date du 19 décembre 2003, madame Julie Boulet, ministre déléguée au ministère des Transports du Québec, nous annonce un remboursement de taxes au montant de 33 176 \$.

**04-01-08**     **Désignation d'une personne responsable pour traiter le dossier de remboursement de taxes municipales**

**Considérant que** madame Julie Boulet, ministre déléguée au ministère des Transports du Québec, demande de désigner une personne responsable afin de traiter le dossier de remboursement de taxes municipales ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues désigne monsieur Jacques André Roy, maire, pour traiter le dossier de remboursement de taxes municipales et signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**Adopté.**

Le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny nous informe que des paysages de l'Isle-aux-Grues ont été choisis parmi ceux de 65 régions pour illustrer les articles promotionnels de *Place aux jeunes 2003-2004*.

Suite à une demande de renseignements adressée par monsieur le maire à monsieur Marc Hébert, agent culturel – service au réseau au CRSBPCNCA concernant l'hébergement du site Internet ainsi que pour le serveur reçu de la Fondation Bill et Mélinda Gates et retourné au CRSBPCNCA. Monsieur Hébert fait parvenir deux solutions pour l'hébergement du site Internet, après discussion les membres du Conseil décident de continuer avec MAY/D TECHNOLOGIES pour l'hébergement du site Internet, par contre la Municipalité désire récupérer le serveur.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud a transmis le plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

La MRC de Montmagny transmet les lettres adressées confirmant la nomination de monsieur Jacques André Roy, maire au sein de différents organismes soient :

- Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny
- Représentant de la MRC de Montmagny à la Société des traversiers du Québec
- Représentant de la MRC de Montmagny à la Corporation de mise-en-valeur de Grosse-Ile.

**04-01-09**     **Cession par Tourchape inc.**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et résolu à l'unanimité**

D'acquérir par voie de cession de **TOURCHAPE INC.**, personne morale légalement constituée sous la Partie IA de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social à Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (Québec), l'immeuble suivant:

### DÉSIGNATION

Un terrain sis et situé en la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot **CENT VINGT-TROIS (Ptie n.s. lot 123)** du cadastre officiel de la **PAROISSE DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ILE-AUX-GRUES**, circonscription foncière de Montmagny, de figure irrégulière, mesurant dix-sept mètres et quatre-vingts centimètres (17,80 m) et vingt-six mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (26,97 m) dans ses lignes nord-est, dix-huit mètres et douze centimètres (18,12 m) dans sa ligne est, cinquante et un mètres et quatre-vingt-huit centimètres (51,88 m) dans sa ligne sud, vingt-sept mètres et quinze centimètres (27,15 m) dans sa ligne sud-ouest et vingt-six mètres et vingt-huit centimètres (26,28 m) dans sa ligne nord-ouest; borné comme suit : vers le nord-ouest et le nord-est par le Fleuve Saint-Laurent, vers l'est par une partie du lot 123 propriété de Christian Vinet et Chantal Vézina et vers le sud et le sud-ouest par une partie du lot 123 propriété de Tourchape inc.

**SANS BÂTISSE**, circonstances et dépendances

**QUE** cette acquisition soit faite aux risques et périls de l'acquéreur et à l'exclusion de toute garantie notamment de contenance, de qualité de l'immeuble et du droit de propriété mais avec garantie des faits personnels du vendeur.

**QUE** cette acquisition soit faite à titre purement gratuit.

**QUE** cette acquisition soit faite suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

D'AUTORISER le maire **Jacques André ROY** et la secrétaire **Hélène PAINCHAUD** à signer pour et au nom de la **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE DE L'ISLE-AUX-GRUES**, tous actes et documents requis pour ces dossiers de cession, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

**Adopté**

**04-01-10**

### **PROBLÈMES DE COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY**

- **CONSIDÉRANT** les problèmes de communication vécus au sud du territoire de la MRC de Montmagny, causé principalement par la distance pour la télécommunication conventionnelle ainsi que par la topographie du milieu et l'absence d'antenne(s) de desserte pour la téléphonie cellulaire ;
- **CONSIDÉRANT** que cette problématique a des conséquences sur la sécurité publique pour les citoyens vivant dans les municipalités visées ;

- **CONSIDÉRANT** que la téléphonie cellulaire est un service considéré de première nécessité en 2003 pour le développement du territoire en terme de services disponibles à la population;
- **CONSIDÉRANT** que l'accessibilité à la téléphonie cellulaire sur la majorité du territoire sud de la MRC de Montmagny aura pour effet de permettre la réalisation et/ou l'aboutissement de différents projets de développement économique ;
- **CONSIDÉRANT** que l'entreprise Sogetel étudie un projet de desserte cellulaire à l'est du secteur des Etchemins ;

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues appuie la MRC de Montmagny et les municipalités vivant cette problématique dans leurs démarches visant à doter le milieu de la téléphonie cellulaire ;

**QU'**une copie de cette résolution soit également transmise à la MRC de Montmagny pour information et suivi.

**Adopté.**

Monsieur le maire fait la lecture d'un communiqué transmis par le CLD de la MRC de Montmagny concernant le budget 2004.

Le Groupe PMT Roy Assurances nous avise que les biens de l'école De La Volière ne sont pas couverts, et ce, selon la résolution transmise à cet effet.

Tel que demandé, la Société des traversiers du Québec a transmis l'appel d'offre pour l'attribution du contrat du traversier.

Monsieur le maire dépose le rapport explicatif portant sur l'équilibration du rôle d'évaluation transmis par la MRC de Montmagny.

Monsieur le maire dépose le rapport annuel de gestion et le document complémentaire 2002-2003 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**04-01-11 Présentation des comptes**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que les comptes suivants soient payés :**

Canada Post Corporation	23,74
Michel Gagné	940,00
Maire	466,64
Secrétaire	1 202,32

**04-01-12 Présentation des arrérages de taxes 2003**

**Considérant que** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des arriérages de taxes municipales pour l'année 2003 au montant de 1 186,60 \$ ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** les arriérages de taxes municipales pour l'année 2003 soient inclus sur les comptes de taxes municipales 2004, plus les intérêts.

**Adopté.**

**Dossier incendie**

**04-01-13 Embauche d'un inspecteur pour le service incendie (préventionniste)**

**Considérant que** selon le règlement concernant la protection et la sécurité contre l'incendie, la Municipalité a l'obligation de faire l'inspection de 20 % des résidences annuellement (détecteurs de fumée, etc.) ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Gaston Bernier**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues contacte la MRC de Montmagny pour qu'elle nous réfère une personne qualifiée pour l'inspection des résidences.

**Adopté.**

Monsieur Michel Rousseau dépose la liste des équipements en inventaire pour les incendies.

Une offre d'emploi sera adressée à la population pour l'embauche de 3 à 5 personnes qui seraient désireuses de faire partie de l'équipe des pompiers volontaires.

**04-01-14 Augmentation de la rémunération des Premiers Répondants**

**Considérant que** les Premiers Répondants doivent se déplacer pour aller auprès des malades et des blessés et qu'ils assurent un service de première ligne en cas d'urgence ;

**Considérant que** des personnes doivent être toujours disponibles pour démarrer et préparer l'ambulance afin qu'il n'y ait pas de délai d'attente lors de l'arrivée des ambulanciers ;

**Considérant que** la présente résolution abroge les résolutions portant les numéros 02-01-12 et 02-02-05 ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Gaston Bernier**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et résolu à la majorité des voix, monsieur Michel Rousseau mentionne qu'il ne vote pas parce qu'il est lui-même Premier Répondant**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un montant de 15 \$ par intervention et 15 \$ par session de formation aux Premiers Répondants pour leurs frais de déplacement et ce, sur présentation de leur registre d'intervention et de leur feuille de présence pour les sessions de formation.

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues rémunère les personnes responsables de l'ambulance au montant de 15 \$ par sortie sur présentation de leur registre de sorties.

**Adopté.**

**Représentant de la municipalité sur le CA de l'office du tourisme de la Côte-du-sud**

**04-01-15 Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud**

**Considérant que** madame Louise Dion Roy qui occupe présentement le siège # 6 au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud ne fait plus partie du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues ;

**En conséquence**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** soit nommé monsieur Michel Rousseau, responsable du dossier du tourisme, en remplacement de madame Louise Dion Roy pour occuper le siège # 6, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues pour siéger au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud.

**Adopté.**

**École De La Volière**

Monsieur le maire fait remarquer aux membres du Conseil que la facture d'électricité pour l'école De La Volière est très élevée. Pour une période de 58 jours, soit du 2003-10-07 au 2003-12-04, elle se chiffre à 2 021,39 \$. Monsieur le maire propose de faire une consultation auprès de la population afin de recevoir des suggestions pour rentabiliser cet immeuble. Les conseillers se prononcent unanimement pour cette proposition.

**Bibliothèque**

**04-01-16 Subvention pour la bibliothèque municipale Rose-des-Vents**

**Considérant que** le Comité de bibliothèque Rose-des-Vents demande une subvention pour l'achat de volumes, le renouvellement de magazines, etc. ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde une subvention de 300 \$ à la bibliothèque municipale.

**Adopté.**

**Comité d'embellissement**

**04-01-17 Fonds pour le Comité d'embellissement**

**Considérant que** le Comité d'embellissement demande des fonds pour l'élaboration de nouveaux projets ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Gaston Bernier**

**Et résolu unanimement**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues verse un montant de 400 \$ au Comité d'embellissement.

**Adopté.**

**Activité du maire**

Monsieur le maire indique qu'il est passé vérifier les trois ordinateurs qui sont à la bibliothèque et que les réparations nécessaires ont été effectuées grâce au contrat de service et d'entretien.

Monsieur le maire dresse un bref compte rendu de la rencontre tenue le 3 décembre 2003 avec Me Daniel Bouchard concernant le dossier des incendies. Étaient également présents à cette rencontre monsieur Christian Patry, chargé de projet à la MRC de Montmagny, et monsieur Michel Rousseau, responsable des incendies.

**Varia**

**04-01-18 Installation d'une porte au haut de l'escalier à la salle communautaire**

**Considérant que** la municipalité doit définir l'espace à louer pour les réunions et les rencontres de familles;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

### **Et résolu unanimement**

D'installer, à la salle communautaire, une porte au haut de l'escalier afin de bien définir l'espace à louer pour les réunions et les rencontres de familles.

### **Adopté.**

Les membres du Conseil demandent qu'une cotation comptable soit adressée à différentes firmes pour les travaux de vérifications comptables à effectuer.

Monsieur le maire indique qu'il serait important pour la Municipalité de posséder un coffre à l'épreuve du feu afin de conserver des documents d'archives. Une décision finale sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil.

### **04-01-19 Changement de signataires auprès de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec**

**Considérant que** la Municipalité doit aviser l'Inspecteur général des institutions financières du Québec pour désigner les personnes qui seront autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous documents officiels ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

### **Et résolu unanimement**

**Que** la municipalité (paroisse) de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues avise l'Inspecteur général des institutions financières du Québec, qu'elle désigne monsieur Jacques André Roy, maire et/ou madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière afin qu'ils soient autorisés à signer pour et nom de la municipalité tous documents officiels ;

### **Adopté.**

Suite au décès de notre doyenne madame Julie Normand Gagné, monsieur Michel Rousseau suggère que la Municipalité lui rende hommage. Suite à une discussion, les membres du Conseil décident d'offrir à la famille une carte faite à la main par monsieur Robert Gagné. Monsieur le maire est chargé de contacter monsieur Gagné à cet effet.

Des contribuables suggèrent qu'une séance d'information sur la prévention des incendies soit offerte à la population. Monsieur le maire indique qu'il va prendre des renseignements afin de trouver une personne ressource pour ce dossier.

### **Période de questions**

### **04-01-20 Levée de l'assemblée**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** l'assemblée soit levée à 23h51, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

---

Jacques André Roy, maire

---

Hélène Painchaud, sec. trés.